ISSN 0222-4194

AOÛT 2007
Nouvelle série n° 709 - 9 €

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SECURITE SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Marie-France Bied-Charreton : La règle "A travail égal, salaire égal" et les conventions et accords collectifs.

Daniel Boulmier : Désignation des conseillers du salarié : funeste faille dans la protection ou erreur de taille du juge des référés ? (CPH Paris 11 avril 2007).

Yves Saint-Jours : L'influence du risque professionnel sur l'évolution de la responsabilité civile.

JURISPRUDENCE

Voir notamment :

Les effets de l'application des règles du contrat de travail à durée indéterminée lors de la rupture d'un contrat "nouvelles embauches".
Conseil de prud'hommes de Lyon (Industrie) 20 mars 2007 - Note Bernard Augier (p. 373)

L'action judiciaire en exécution du contrat de travail n'est plus exclusive d'une prise d'acte ultérieure basée sur les mêmes faits.
Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 décembre 2006 - Note Bernard Boudias (p. 375)

La carence de l'employeur à faire cesser un harcèlement homophobe au sein du milieu de travail constitue un manquement à son obligation de sécurité à l'égard du salarié visé.
Conseil de prud'hommes d'Elbeuf (Industrie - Départage) 22 septembre 2006 - Note Eric Baudeu (p. 383)

Illustration de la distinction entre cause qualificative et cause justificative de licenciement : le salarié est fondé à conserver une prime perçue au titre d'un plan social même lorsque le licenciement est dépourvu de cause réelle et sérieuse.
Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 février 2007 - Note Emmanuelle Lechevalier (p. 386)

La confrontation de l'art. L 122-12 avec des réglementations d'activités particulières (établissements de soins et marchés d'intérêt national).
Cour d'appel de Paris (18eme ch. C) 21 décembre 2006 ; Cour de cassation (Ch. Soc.) 10 octobre 2006 - Note Arnaud de Senga (p. 391)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Arrêts récents de la Cour de cassation résumés par **Thierry Tauran** (pp. 3 et 4 de la couverture).

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX - www.cgt.fr

TABLE DES MATIÈRES

AOÛT 2007

Doctrine :

La règle "A travail égal, salaire égal" et les conventions et accords collectifs ou Les atteintes indirectes au principe d'égalité salariale sont-elles permises ? (au-delà de l'arrêt CRAMIF du 3 mai 2006), par **Marie-France Bied-Charreton,** Avocate au Barreau de Paris 351

Annexe : CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Rémunération - Principe A travail égal, salaire égal – Effets (quatre espèces).

Premième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 3 mai 2006 359

Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 23 mai 2001 360

Troisième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 21 février 2007 361

Quatrième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 mai 2007 362

Désignation des conseillers du salarié : funeste faille dans la protection ou erreur de taille du juge des référés ? À propos d'une affaire Virgin (Référé départage), Paris, 11 avril 2007, par **Daniel Boulmier,** Maître de conférences, Institut Régional du Travail, Université Nancy 2 - CERIT-CRDP, EA 138 363

Annexe : PROTECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL – Conseiller du salarié – Désignation – Période préalable à la publication aux recueils des actes administratifs – Connaissance par l'employeur – Effet.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS (Référé - Départage) 6 avril 2007 366

L'influence du risque professionnel sur l'évolution de la responsabilité civile, par **Yves Saint-Jours,** Professeur émérite à l'Université de Perpignan 367

Jurisprudence :

ACCIDENTS DU TRAVAIL – Travail inhabituel à l'extérieur de l'entreprise – Absence des mesures nécessaires pour assurer la sécurité du salarié dans une situation exceptionnelle – Faute inexcusable de l'employeur.

COUR D'APPEL DE GRENOBLE (Ch. Soc.) 12 septembre 2006 371

COMITES D'ENTREPRISE – Action en justice – Délibération décidant de son principe – Nullité si cette décision n'est pas liée à une question figurant à l'ordre du jour.

COUR DE CASSATION (Ch. Crim.) 5 septembre 2006 372

Note Francis Saramito 373

CONTRAT DE TRAVAIL – Contrat "nouvelles embauches" – Application des règles relatives au CDI lors de la rupture – Effet.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LYON (section industrie) 20 mars 2007 373

Note Bernard Augier, Président du Conseil de prud'hommes de Lyon 375

CONTRAT DE TRAVAIL – Introduction d'une action en justice en exécution du contrat à l'initiative du salarié – Prise d'acte ultérieure de la rupture du contrat pour les mêmes motifs – Possibilité (oui).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 21 décembre 2006 375

Note Bernard Boudias, Maître de conférence à l'Université de Bourgogne 376

CONTRAT DE TRAVAIL – Lieu du travail – Clause de mobilité figurant au contrat ne permettant pas d'imposer au salarié son dédoublement.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 20 décembre 2006 377

CONTRAT DE TRAVAIL – 1° Rupture – Lettre de licenciement remise en main propre – Transaction ultérieure – Nullité – 2° Durée déterminée – Requalification en contrat à durée indéterminée – Maintien dans le même poste à l'expiration du terme initialement prévu.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 13 décembre 2006 378

1 ° CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Invocation devant un tribunal – Défaut de production spontanée – Office du juge – Obligation de se la procurer par tous moyens – 2° LICENCIEMENT – Préavis – Point de départ – Présentation de la lettre de licenciement.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 7 novembre 2006 379

ELECTIONS PROFESSIONNELLES – Mandat syndical ou électif – Cadre de direction – Eligibilité (non).
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 12 juillet 2006 380

ENTREPRISES PUBLIQUES – Entreprises dont le personnel est soumis à un statut législatif ou réglementaire – Mise à la retraite d'office – Inapplicabilité de l'article L. 122-14-13 du Code du travail – Applicabilité des autres dispositions ?
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 23 janvier 2007 381
Note Francis Saramito 382

HARCELEMENT MORAL – Hostilité de collègues à l'égard d'un salarié homosexuel – Licenciement disciplinaire du salarié – Discrimination (L. 122-45) (non) – Manquement de l'employeur à son obligation de santé-sécurité (L. 320-2) (oui).
CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'ELBEUF (Industrie - Départage) 22 septembre 2006 383
Note Eric Baudeu, Avocat au Barreau de Rouen 386

LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Qualification – Cause qualificative et cause justificative – Distinction – Effet.
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 14 février 2007 386
Note Emmanuelle Lechevalier, Avocate au Barreau de Paris 387

LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Reclassement avant licenciement – Modalités – Dispense d'activité (deux espèces).
Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 14 février 2007 387
Deuxième espèce : COUR D'APPEL DE DOUAI (Ch. Soc.) 27 octobre 2006 388
Note Arnaud de Senga 389

TRANSFERT D'ENTREPRISE – Article L. 122-12 – Conditions d'application – Activités soumises à des réglementations particulières – Incidence (deux espèces).
Première espèce : COUR D'APPEL DE PARIS (18eme C) 21 décembre 2006 391
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 octobre 2006 392
Note Arnaud de Senga 393

TRIBUNAUX – Compétence entre les deux ordres de juridiction – Examen de conventionnalité de l'ordonnance instituant le "Contrat nouvelles embauches" – Ratification implicite – Compétence judiciaire.
TRIBUNAL DES CONFLITS 19 mars 2007 395
Note Arnaud de Senga 395

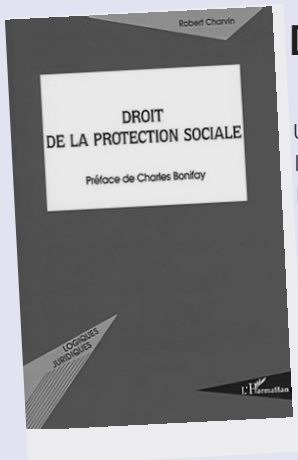

Droit de la protection sociale, par Robert Charvin

Une lecture positiviste du droit de la protection sociale ne rend pas intelligible le sens de l'évolution (régressive) de l'assurance maladie, de l'indemnisation du chômage et de l'assurance retraite. Elle ne permet pas davantage d'évaluer le niveau actuel réel de la protection mise en oeuvre en 1930 et surtout en 1945, avec la fondation de la Sécurité sociale inspirée par le programme du Conseil National de la Résistance.

L'analyse de la protection sociale exige une approche interdisciplinaire : le social n'est pas lisible enfermé dans une dogmatique juridique. Par contre, le droit est révélateur de la réalité d'une politique « sociale », bien que les contre-réformes affectant la Sécurité sociale soient très progressives afin de ne pas susciter de réactions trop vives. Dans l'ensemble de l'Union européenne, sous couvert de la volonté de rétablir des « équilibres financiers» et de « sauvegarder ce qui peut l'être », le processus en cours consiste à quitter le champ de la solidarité pour celui de l'assistance contractualisée, tout en avançant vers le modèle essentiellement privatisé - du système nord-américain.

Le présent ouvrage dresse le panorama de la protection sociale en France, en tentant d'expliquer le pourquoi du mouvement de recul qui n'est pas encore arrivé à son terme.

L'Harmattan coll. Logiques juridiques - 253 pages - 23 € - ISBN : 978-2-296-03245-3 - A commander en librairie

Directeur de la publication : Eric Aubin - Commission Paritaire n° 0409 S 06853 - Dépôt légal : à parution - Imprimerie : AG - 95830 Cormeilles-en-Vexin